



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent onzième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EB111/13
23 décembre 2002

Projet de budget programme pour l'exercice 2004-2005

Fonds immobilier et fonds pour la technologie de l'information

Rapport du Secrétariat

1. Le projet de budget programme pour 2004-2005 comporte, sous la rubrique « Divers », les propositions du Directeur général concernant notamment le fonds immobilier et le fonds pour la technologie de l'information, qui s'élèvent à US \$6 millions et US \$45 millions respectivement.
2. Le présent document fournit des informations plus détaillées sur ces deux activités, à savoir les plans d'action proposés pour l'exercice biennal 2004-2005 et les plans à plus long terme applicables à l'exercice 2006-2007, et actualise les informations déjà présentées au Conseil exécutif à sa cent neuvième session.¹

FONDS IMMOBILIER

3. Conformément à la résolution WHA23.14 portant création du fonds, les ressources du fonds immobilier servent avant tout à l'acquisition de terrains et à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants, ainsi qu'aux réparations importantes ou aux transformations de bâtiments abritant des bureaux de l'Organisation et des logements du personnel. Aux termes de cette résolution, celui-ci est réapprovisionné ou augmenté par l'Assemblée de la Santé, qui affecte à cette fin des recettes occasionnelles (désormais diverses) ; une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains et la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.
4. Au cours des derniers exercices, il est devenu de plus en plus difficile pour l'Organisation, dans la limite des crédits dont elle dispose à travers le fonds immobilier, d'entretenir convenablement les bâtiments dans ses principaux bureaux. A l'heure actuelle, on estime que des investissements additionnels importants seront nécessaires à terme pour garantir le niveau adéquat de sécurité du personnel travaillant dans les bureaux régionaux et de pays et remédier au vieillissement naturel de certains des bâtiments de l'Organisation.

¹ Document EB109/22.

5. Il est donc prévu d'établir au cours des deux prochaines années des plans d'aménagement d'ensemble pour les principaux bureaux, en tenant compte de la nécessité non seulement de l'entretien normal mais également des grands travaux qui sont nécessaires pour maintenir la viabilité d'ensemble et la sécurité des bâtiments de l'Organisation et des logements du personnel à Brazzaville.

6. Des plans préliminaires ont été établis en tenant compte à la fois des besoins actuels et des besoins prévus pour les deux prochains exercices biennaux. On trouvera à l'annexe une indication des coûts calculés selon les dernières estimations pour l'entretien, la réparation et les agrandissements prévus de bâtiments existants, ainsi que la construction de nouveaux bâtiments en 2004-2005 et 2006-2007.

7. En ce qui concerne la construction d'un nouveau bâtiment au Siège, les autorités fédérales suisses et les autorités genevoises ont fait savoir qu'elles étaient disposées à financer un bâtiment OMS/ONUSIDA par un prêt sans intérêt remboursable en 50 ans d'un montant maximum estimé à CHF 55 millions. Le bâtiment étant destiné à parts égales à l'ONUSIDA et à l'OMS, la part des coûts à supporter par l'OMS est estimée à CHF 27,5 millions remboursables en 50 ans.¹ La résolution WHA55.8 a donc autorisé

le Directeur général à faire procéder à la construction d'un nouveau bâtiment au Siège d'un coût estimé à CHF 55 000 000, dont l'OMS aurait à supporter une part estimée à CHF 27 500 000, étant entendu que, si la part de l'OMS devait dépasser ce montant de plus de 10 %, l'aval de l'Assemblée de la Santé serait demandé.

8. Le projet de bâtiment et l'architecte ont été sélectionnés. Les plans ont été établis et les coûts définitifs ont été chiffrés à quelque CHF 66 millions au lieu des CHF 55 millions prévus à l'origine. Sur ce montant, les autorités suisses soumettent à leur parlement pour approbation une proposition de prêt sans intérêt remboursable en 50 ans d'un montant de CHF 61 millions. Là-dessus, la part de l'OMS s'élèvera à CHF 30,5 millions, soit un remboursement annuel de CHF 610 000 (quelque US \$400 000), contre CHF 550 000 sur la base des estimations précédentes de la part de l'OMS (CHF 27,5 millions).

9. En ce qui concerne le reste de la différence de coût, soit CHF 5 millions (montant total estimé à CHF 66 millions moins CHF 61 millions qui devraient être financés par les autorités suisses), l'ONUSIDA a donné l'assurance qu'il serait en mesure de financer sa part, qui représente la moitié de ce montant. La part de l'OMS – CHF 2,5 millions – devrait être largement couverte par l'indemnisation que devraient verser les autorités suisses pour la démolition du bâtiment V pour permettre la construction d'une nouvelle voie d'accès à une route principale desservant l'aéroport de Genève. Le bâtiment V héberge actuellement les bureaux de l'ONUSIDA et sa valeur est estimée à quelque CHF 3 millions.

10. Le coût total des plans initiaux soumis par les Régions et le Siège pour l'exercice 2004-2005 s'élève à US \$13 105 000,² ce qui dépasse l'ouverture de crédits au titre du projet de budget programme pour 2004-2005 pour le fonds immobilier d'un peu plus de US \$7 millions. La différence vient principalement de la prise en compte de chiffres estimatifs pour la Région africaine pour un montant de US \$5 760 000, qui n'étaient pas compris dans les estimations précédentes.¹

11. En vertu de la résolution WHA55.8, paragraphes 2, 3 et 6, le coût du nouveau bâtiment au Siège (US \$400 000 pour 2005) et celui de la construction d'une extension du bâtiment 2 et d'un nouveau

¹ Voir document EB109/22.

² Voir annexe.

bâtiment de quatre étages pour abriter des bureaux et des places de stationnement supplémentaires au Bureau régional du Pacifique occidental (US \$1,7 million pour l'exercice 2004-2005), soit au total US \$2,1 millions, sera financé par le fonds immobilier à titre prioritaire. Les autres propositions seront soigneusement analysées et un ordre de priorité sera établi de façon à ce que le montant total utilisé reste dans la limite du crédit de US \$6 millions demandé pour le fonds immobilier pour l'exercice 2004-2005.

FONDS POUR LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

12. Les systèmes OMS de technologie de l'information à visée administrative (budget et finances, ressources humaines, état des traitements et achats) ont été mis au point au cours des 25 dernières années. Bien que des améliorations ponctuelles y aient été apportées au fil des ans, ces systèmes ont maintenant largement dépassé leur durée de vie opérationnelle prévisible et ne peuvent plus être adaptés de façon efficiente et efficace pour répondre aux besoins actuels et futurs de la gestion des programmes de l'OMS.

13. Il est donc indispensable de revoir l'ensemble des systèmes afin de les remplacer progressivement au cours des cinq prochaines années. Il est essentiel, ce faisant, et si l'on veut garantir un fonctionnement efficace et rapide de l'Organisation, de rendre tous ces systèmes pleinement opérationnels au niveau des pays. Le but est d'intégrer l'ensemble de ces nouveaux systèmes au sein d'un système de gestion mondial et pleinement opérationnel à tous les niveaux de l'Organisation d'ici la fin de l'exercice biennal 2006-2007.

14. Un projet a été mis en place pour ce nouveau système de gestion mondial et une nouvelle équipe sera chargée de poursuivre les travaux déjà commencés dans les domaines du budget et des finances, des ressources humaines et des achats. Il est prévu qu'un petit noyau de sept ou huit cadres soient sélectionnés pour travailler à plein temps sous la direction d'un directeur de projet qui sera nommé début janvier 2003. Le projet sera mis en oeuvre progressivement, des systèmes mondiaux distincts étant institués pour chaque fonction, ainsi qu'une banque de données mondiale unique et les interfaces nécessaires entre les différentes fonctions. Pendant les phases d'élaboration et de mise en oeuvre de chaque système, il est prévu de renforcer l'équipe centrale par du personnel technique provenant des principaux bureaux de l'Organisation et connaissant bien la fonction en question. Ces personnes devront donc participer activement au projet en venant compléter l'équipe centrale pendant trois ou quatre périodes d'un mois, ce qui permettra les échanges nécessaires entre les aspects théoriques, pratiques et opérationnels pour chacun des systèmes.

15. Le coût du remplacement du système représente un investissement pour l'OMS, mais il s'agira d'une dépense d'équipement exceptionnelle qui devrait être financée par le fonds pour la technologie de l'information créé en vertu de l'article 9.3 du Règlement financier. Il est proposé de financer ce fonds par une ouverture de crédits à la fois au titre du budget ordinaire et au titre d'autres fonds. Ce financement se justifierait par le fait que les systèmes viendront appuyer la gestion de programmes financés aussi bien au titre du budget ordinaire que par d'autres sources de fonds.

16. Le coût du projet d'ensemble est estimé à quelque US \$55 millions, à étaler sur une période de cinq ans. En 2003, le coût estimatif de US \$3 millions sera couvert par des crédits du budget ordinaire et d'autres sources de fonds. On prévoit que le gros du financement destiné à couvrir le coût du matériel et du logiciel sera nécessaire pendant l'exercice biennal 2004-2005 (US \$45 millions), une partie des coûts (US \$7 millions) étant attendus pour 2006-2007 pour achever le projet. Dans le projet de budget programme pour 2004-2005, il a été prévu un crédit à hauteur de US \$45 millions : US \$15 millions financés par ouverture de crédits au titre du budget ordinaire et US \$30 millions au moyen d'autres

sources de fonds, qui pourront comprendre des fonds du compte des frais généraux et des contributions volontaires en nature ou en espèces.

17. Des informations complètes sur les progrès accomplis en ce qui concerne le système mondial de gestion, et notamment des estimations de coût détaillées et un calendrier précis pour la totalité du projet seront fournis au Conseil exécutif.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

18. Pour ce qui concerne le fonds immobilier, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une résolution ainsi rédigée :

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le fonds immobilier et le fonds pour la technologie de l'information ;¹

RECOMMANDE à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le fonds immobilier et le fonds pour la technologie de l'information ;

Rappelant que le paragraphe 2 de la résolution WHA55.8 autorisait le Directeur général à faire procéder à la construction d'un nouveau bâtiment au Siège d'un coût alors estimé à CHF 55 000 000, dont l'OMS aurait à supporter une part estimée à CHF 27 500 000, étant entendu que, si la part de l'OMS devait dépasser ce montant de plus de 10 %, l'aval de l'Assemblée de la Santé serait demandé ;

Rappelant que le paragraphe 3 de la résolution WHA55.8 approuvait le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans, à partir de l'année de l'achèvement de la construction, de la part de l'OMS du prêt sans intérêt consenti par les autorités suisses ;

Notant que le coût de la construction d'un nouveau bâtiment au Siège est désormais estimé à quelque CHF 66 000 000, dont la part de l'OMS est estimée à CHF 33 000 000 ;

Constatant que les autorités suisses présentent à leur parlement pour approbation une proposition consistant en un prêt sans intérêt remboursable en 50 ans de CHF 61 000 000, dont la part de l'OMS s'élève à CHF 30 500 000 ;

Notant en outre que les négociations avec les autorités suisses se poursuivent concernant la valeur de l'indemnisation pour la démolition du bâtiment V, dont le montant

¹ Document EB111/13.

devrait couvrir la différence de CHF 2 500 000 entre la part du coût estimatif du bâtiment correspondant à l'OMS et la part du prêt sans intérêt remboursable correspondant à l'OMS ;

1. RENOUELLE ses remerciements à la Confédération suisse et à la République et Canton de Genève pour cette nouvelle manifestation de leur hospitalité ;
2. CONFIRME l'autorisation donnée au Directeur général de faire procéder à la construction du nouveau bâtiment au Siège pour un coût désormais estimé à CHF 66 000 000, dont l'OMS aurait à supporter une part estimée à CHF 33 000 000 ;
3. CONFIRME EGALEMENT approuver le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans, à partir de l'année de l'achèvement de la construction, de la part du prêt sans intérêt consenti par les autorités suisses correspondant à l'OMS, étant entendu que le solde de la part du coût total correspondant à l'OMS sera couvert par l'indemnisation versée à l'OMS par les autorités suisses en contrepartie de la démolition du bâtiment V.

ANNEXE

**PLAN GLISSANT DE QUATRE ANS POUR LE FONDS IMMOBILIER :
ACQUISITION, CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE BATIMENTS
(en milliers de US \$)**

Bureau	Description	2004	2005	2006	2007
A. ACHAT, ACQUISITION ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS					
Pacifique occidental	Agrandissement du bâtiment 2 ; construction d'un bâtiment de quatre étages au Bureau régional (résolution WHA55.8)	600	1 100	-	-
Siège	Remboursement du prêt pour la construction du bâtiment OMS/ONUSIDA (résolution WHA55.8)	-	400	400	400
Afrique	Construction de nouveaux logements dans la concession du Djoué (projet non encore soumis à l'Assemblée de la Santé)	550	250	700	700
	Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux et d'une salle de conférences sur le site du Bureau régional (projet non encore soumis à l'Assemblée de la Santé)	1 700	420	210	-
	Total A	2 850	2 170	1 310	1 100
	dont montant approuvé	600	1 500	400	400
B. ENTRETIEN					
Afrique	Révision complète des systèmes d'approvisionnement en eau, bouches d'incendie et ascenseurs, rénovation des toitures du Bureau régional, des villas et des appartements	1 660	1 180	-	160
Amériques	Réaménagement de trois salles de réunion, réparation des dalles du garage, rénovation des toilettes	100	100	100	100
Asie du Sud-Est	Installation d'un nouveau générateur, remplacement de diverses installations électriques, amélioration des systèmes de climatisation, remplacement et amélioration du système de lutte contre l'incendie	435	190	700	100
Europe	Remise à neuf du système de ventilation, remplacement d'accessoires d'éclairage, amélioration des systèmes de lutte contre l'incendie et renouvellement des vitrages de sécurité	530	320	95	250
Méditerranée orientale	Renforcement de la sécurité au Bureau régional et dans les bureaux des représentants de l'OMS	185	185	-	-
Pacifique occidental	Remise en état et amélioration des installations existantes	110	110	110	110
Siège	Entretien et rénovation des bâtiments, de la salle du Conseil exécutif et de quatre salles de réunion, remplacement de chaudières du chauffage central, rénovation du système de climatisation et des circuits électriques dans le bâtiment principal	1 480	1 500	1 500	250
	Total B	4 500	3 585	2 505	970
	TOTAL	7 350	5 755	3 815	2 070